

LE BUREAU SYNDICAL À QUÉBEC



Une fois n'est pas coutume, mais comme la moitié du Bureau syndical est composé de membres provenant de sections hors de Montréal, la rencontre des 14 et 15 juin s'est tenue à Québec. Et comme le hasard fait bien les choses, le C.A. de Radio-Canada était aussi en réunion à Québec. Résultat : tous se sont retrouvés à la station de Québec le temps d'un dîner avec les collègues.

Lors de son allocution, Catherine Tait en a profité pour affirmer que la pertinence du diffuseur public passait par les régions. Jean-François Nadeau, responsable des Relations de travail et journaliste à Québec, lui a demandé : "À quand des budgets en conséquence pour faire à nouveau de Québec un véritable centre de production?" "- Bientôt, mais pas tout de suite", a répondu la présidente. Jean-François a aussi fait remarquer que la production de balados hors de Montréal est particulièrement compliquée.



FAUT PAS CHARRIER



Une cadre de la direction de l'Info à Montréal affirme que l'annonce récente de la coupure d'un poste à la vérification (vetting) est en lien direct avec les coûts engendrés par notre convention. Elle a, entre autres, invoqué l'octroi de 120 postes permanents à des temporaires. C'est faux et même insultant pour ceux et

celles qui ont négocié ce contrat de travail.

Les permanences sont simplement des transferts comptables à coût nul pour Radio-Canada.

Il s'agit de temporaires au sommet de leur échelle salariale qui cotisent déjà au fonds de pension et ont accès aux mêmes avantages sociaux que les permanents.

À voir pages suivantes :

- Attention on vous surveille
- Le STTRC blanchi
- Une victoire importante

- Pause santé syndicale à Trois-Rivières
- Un sujet qui fait des vagues
- Grande tablée à Sherbrooke
- Bonnes vacances !

ATTENTION, ON VOUS SURVEILLE

La surveillance en milieu de travail et l'impact des applications d'intelligence artificielle sur nos emplois ont été au cœur des discussions de la dernière rencontre des syndicats membres de la Fédération des communications et de la culture, qui s'est tenue du 7 au 9 mai à Québec. Une délégation de 8 membres du STTRC y participait.

Catherine Mathys a fait de ce qui nous pend au bout du nez sa spécialité. L'intelligence artificielle, elle connaît. Elle juge faibles les connaissances des directions des médias, et guère mieux les nôtres. Pourtant, les applications utilisant l'intelligence artificielle sont de plus en plus présentes dans nos milieux de travail. Oui, plusieurs emplois, entre autres techniques, seront touchés à divers degrés et oui, on doit rapidement comprendre de quoi on parle pour s'assurer de mieux se préparer. Mais non, l'intelligence artificielle n'est pas



le grand Satan et, surtout, il s'agit d'applications dénuées de conscience. Elles font ce pourquoi qu'elles ont été créées.

Cellulaires d'entreprises, GPS dans les véhicules, cartes à puce, captures d'écran ou caméras dans les milieux de travail... Oui, nos patrons nous surveillent. Mais ce droit à la surveillance au nom de la protection de leurs équipements ou de notre productivité ne leur donne pas tous les droits. Reste qu'il faut faire attention à l'usage que nous faisons des outils de travail fournis par notre employeur.

L'UQAM, en collaboration avec les HEC, fait une importante étude sur cette question et vous êtes invités à y participer en remplissant le court sondage de façon totalement anonyme à l'adresse suivante :

https://hecmontreal.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_8CSZIH2UyY5Qth4



LE STTRC BLANCHI

Depuis plus d'un an, un litige opposait le STTRC et une employée maintenant à la retraite. La plainte de cette employée invoquait un défaut de juste représentation par le Syndicat dans la conduite de son grief. Après une analyse minutieuse



de la preuve et notamment des échanges entre cette ancienne employée et le Syndicat, le Conseil canadien des relations industrielles rejette la plainte.

Le Conseil arrive à la conclusion que le Syndicat a assigné un avocat d'expérience au dossier dès le début et que ce dernier a agi de manière raisonnable en faisant une analyse en continu du dossier. Bien que l'employée ne fût pas d'accord avec toutes les décisions du STTRC dans la conduite de son grief, le Conseil détermine que le Syndicat a rencontré toutes ses obligations légales à son endroit.

UNE VICTOIRE IMPORTANTE

Un arbitre a conclu que TOUS les cotisants au fonds de pension, incluant les membres du STTRC, ont droit au même congé de cotisation que celui pris par Radio-Canada au cours des deux dernières années.

Le juge à la retraite Dennis O'Connor a produit une décision étoffée au terme d'un arbitrage impliquant tous les syndicats, l'Association des retraités et la direction de la SRC. Cela signifie, si la SRC ne va pas en appel, que nous pourrions nous partager près de 93 millions \$, au prorata de nos contributions.

Cela signifie aussi que si la SRC doit prendre un congé de cotisation en 2024, nous aurons droit au même congé.

L'arbitre a aussi statué que le STTRC est le successeur du STARF et du SCFP et qu'à ce titre, tous ses membres sont couverts par l'entente sur le partage des surplus du fonds de pension, signée en 2009.

Pause santé syndicale

à Trois-Rivières II



Une vingtaine de membres ont répondu à l'invitation des deux déléguées de Trois-Rivières, Marylin Marceau et Pascale Langlois, et ont profité d'une belle journée ensoleillée pour prendre une pause limonade dans un parc près de la station.

Le président du STTRC, Pierre Tousignant, s'est joint aux membres de la section trifluvienne. Les échanges ont porté sur les relations ardues avec la directrice de la station et sur l'impact des CRT locaux. Des commentaires pas toujours élogieux sur les ratés de l'implantation du système Workday étaient également au menu.



BONNES VACANCES

L'arrivée de l'été marque le début de la période des grandes vacances. Alors, pour ceux et celles qui en profiteront, reposez-vous bien. Pour les autres, on gardera le fort (expression guerrière discutable). Les locaux du syndicat demeureront accessibles tout l'été (sauf avis contraire). Nous sommes au 1200, Papineau, bureau 470, à Montréal.

UN SUJET QUI FAIT DES VAGUES

La présence grandissante de réalisateurs qui font des projets inter-unités a soulevé des vagues au sein de l'équipe de La Semaine verte. Certains ont remis en question les affirmations du STTRC; les projets inter-unités respecteraient notre convention. La réponse est non. Les projets qui impliquent des réalisateurs sont remis tardivement au STTRC et les proportions annoncées entre le travail de réalisation et le travail technique ne peuvent être validées. Le STTRC maintient que ces projets contreviennent aux dispositions de la convention et que ce sont surtout les caméramans et les monteurs qui en font les frais.

GRANDE TABLÉE À SHERBROOKE

Coupures de budget et permanences non comblées ont fait partie des discussions animées lors d'un souper syndical à Sherbrooke, qui a réuni plus de 30 membres autour d'une même table.

Thomas Deshaies et Bertrand Galipeau souhaitaient profiter de cette rencontre pour préparer le prochain Comité de relation de travail (CRT) local.

La directrice de la station a annoncé devoir récupérer l'équivalent de 1,5% de son budget de l'année en cours à la demande de la direction des régions. Les revenus publicitaires anticipés ne sont pas au rendez-vous.

Résultat : des absences ne seront pas remplacées, et ce sont les plus jeunes qui travailleront lors de congés fériés.

Rappelons que les 3 postes permanents offerts dans



la foulée de la signature de la dernière convention ont été refusés, la directrice offrant un horaire fermé du mercredi au dimanche.

Une proposition qui sentait le sabotage, selon le président du STTRC Pierre Tousignant, présent lors du souper syndical.